



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 077-200087021-20240402-2024_DCS_017-DE

Délibération N° 2024-017
Date de convocation : 13 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 72
Nombre de suffrages : 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2024-017 Avenant de résiliation DSP Bannost Villegagnon au 01/04/2024 valant solde de contrat

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BESSIERE Maryvonne, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – VAN HOUTTE Sandrine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – COGNYL Gérard, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – POUHEY-MOUNOU Pierre, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – GALLOIS Catherine, suppléante – GRYPONPREZ Jean, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LETERRIER Carine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CASSAGNE Philippe – CHAMPENOIS Christian – CHERON Emmanuel – LE CORRE Raymond – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :



ESCULIER Dorys – HUBERT Joël – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BLANCHARD Flavien – BONTOUR Alain – DAVY Jérôme – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – MARCHAND François – MILLET Jérôme – NAVARETTE Antonio – PANNIER Michèle – PIERRU Hugo -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAINEAU Francis – de ROUX Julie – FASSIER Delphine – FLON Martine – FORGET Michel – JOUNIAUX Olivier – PERNET Roger – SIVANNE Evelyne –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – LEGROS Lionel – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – BONICI Claude – CAUMARTIN Pierre – CHARPENTIER Cécile – de MEULENAERE Alexandre – LEFEVRE Christophe – PERRINO Fabien – VICQUENAUULT Nadège – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – TAUSTE Pedro – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Véronique PARQUET

OBJET : 2024-017 Avenant de résiliation DSP Bannost Villegagnon au 01/04/2024 valant solde de contrat

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n° 118 du 26 décembre 2018 portant création du S2e77 ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 20 janvier 2013 avec la société Véolia;

Vu l'avis du bureau syndical du 22 janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-013 du 29 janvier 2024 du comité syndical

- actant la résiliation pour motif d'intérêt général de ce contrat de concession de service public, avec effet au 1^{er} Avril 2024,
- autorisant la Présidente à effectuer toute démarche vis-à-vis de la société Véolia dans le cadre des opérations de fin de contrat soit : mener les négociations et élaborer un avenant de résiliation fixant les droits et obligations définitifs des parties.



Les négociations entre Véolia et le S2e77, représenté par sa Présidente, ont conduit, à l'établissement d'un projet d'avenant aboutissant à la définition du montant de l'indemnité de résiliation pour motif d'intérêt général de 63 672 €.

Par ailleurs, le solde du contrat de concession implique le versement par Véolia au S2e77 du solde positif du compte de renouvellement qui s'établit à 37 075,23 €.

Vu la présentation du projet d'avenant de résiliation,

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant de résiliation valant solde du contrat de concession annexé à la présente délibération
- AUTORISE la présidente à signer cet avenant avec la société Véolia et à prendre toute mesure d'exécution de celui-ci.

ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)